

BIG BROTHER ET DÉMOCRATIE

HADOPI : PETIT GUIDE DE RIPOSTE GRADUÉE

13/05/2009 - advaya

Article
Article

Tadaaaa !! Voila c'est fait, HADOPI vient de passer. Si le vote précédent qui avait permis de rejeter la loi hadopi était déjà pitoyable (pensez, 21 voix contre 15 sur 577 députés), le suivant qui consiste à refaire voter une loi parce qu'elle n'est pas passée la première fois montre dans quelle non-démocratie nous nous enfonçons depuis l'élection de Sarkozy 1er. On appréciera encore plus ceci :

M. Copé a jugé nécessaire d'écrire jeudi aux 317 députés de l'UMP pour leur demander d'être "extrêmement présents" toute la semaine prochaine en faisant valoir que ce n'était "désormais plus la teneur de ce texte qui (était) en cause" mais "le problème politique créé par son rejet surprise". (source)

Qu'on se rassure donc, ce n'est pas le contenu du texte qui est important, c'est de continuer de garder le contrôle du parlement, de montrer qu'on est fort. Et dire que pendant ce temps-là, une partie de nos chers amis artistes français se réjouissent d'avoir enfin un gouvernement qui ose s'engager dans la défense de leurs oeuvres.

D

que ceux qui sont le plus téléchargés illégalement sont aussi ceux qui sont le plus achetés pour une raison simple : ils plaisent au public, soit parce qu'ils font de la bonne «came», soit parce que le public a globalement des goûts discutables, mais dans un cas comme dans l'autre, le résultat est le même. On se souvient même que c'était la conclusion de notre chère Carlita qui disait en 2004 très contente de se faire télécharger, et qui semble avoir vite retourné sa veste au contact de son président de mari. A ce sujet, on appréciera notamment le passage suivant (source) :

Rappelons tout de même que l'Espagne, où la justice considère que le P2P est légal, où même les sites de liens P2P sont légaux, que l'industrie elle-même considère comme la championne européenne du piratage de fichiers musicaux... a été montrée en exemple ce mois-ci par le SNEP comme un marché où le disque s'est stabilisé cette année, contrairement à la France où le marché continue de s'écrouler malgré la répression et l'illégalité affirmée du P2P. Cherchez l'erreur.

que cette loi n'est pas faite pour eux mais pour les majors, mais rien n'y fait. Ainsi, ils n'obtiendront rien en plus d'HADOPI, aucun dédommagement. En revanche, HADOPI coûtant environ 7 millions d'euros au contribuable, peut-être que ce dernier hésitera un peu plus avant d'acheter un CD, un film. Et comme moins d'accès internet rime aussi avec moins de publicité, je doute que les ventes de disques augmentent ;

que d'un point de vue technique c'est une aberration. Le flicage par adresse IP est tout sauf certain, il y aurait même des imprimante pirates ! ;

que d'un point de vue législatif, cela remet en cause la présomption d'innocence puisqu'en cas de piraterie constatée, charge à l'accusé de prouver qu'il est innocent, qu'il est victime d'une intrusion dans le réseau de sa maison ;

que l'histoire des mouchards pour justement prouver sa bonne foi vise en fait à mettre à mal le monde du logiciel libre, ce n'est pas pour rien que Micro\$oft a tout de suite été tenté par l'idée du mouchard ;

enfin, que cette loi est déjà totalement caduque, n'importe quel pirate un peu au fait saura télécharger sans laisser aucune trace ou pire, laissant des traces permettant d'accuser Paul ou Jacques ;

Petit interlude musical : pour tenter de faire passer la pilule, il a été évoqué le fameux «amendement Johnny» qui laissait croire qu'en tant qu'évadé fiscal en Belgique, en Suisse, à Monaco ou ailleurs (on ne sait plus trop avec lui), il ne pourrait bénéficier de HADOPI. Ce n'est malheureusement pas si simple, voir ici. Ouf, on se rassure, les copains évadés du président restent de la partie. Fin de l'interlude.

Second interlude musical : Christine Albanel appuie une partie de son argumentaire sur une supposée adhésion de 10000 artistes à son projet, qui proviendrait en fait de la signature d'une pétition lancée par le ministère. Problème : la Quadrature du Net a fait une étude de cette pétition et a révélé plusieurs choses pour le moins amusantes. Voir ici le travail de décryptage de la Quadrature du Net.

Pour plus d'albaneries, voir l'abanelotron (attention au copyright albanulle !)

N

Beaucoup ont également compris le danger qu'il y a, à sacrifier la liberté des citoyens pour une pseudo-défense des droits d'auteur. Citons pêle-mêle :

«Qui contrôlera le futur ?», lettre d'un collectif constitué notamment d'auteurs de science-fiction dont voici un extrait particulièrement explicite :

Cette loi, dont on nous affirme qu'elle défendra les droits des artistes et le droit d'auteur en général, nous apparaît surtout comme un cheval de Troie employé pour tenter d'établir un contrôle d'Internet, constituant par là même une menace pour la liberté d'expression dans notre pays. Les artistes, les créateurs, tous ces acteurs de la culture sans qui ce mot serait vide de sens, se retrouvent instrumentalisés au profit d'une loi qui, rappelons-le, contient des mesures telles que le filtrage du Net, l'installation de mouchards sur les ordinateurs des particuliers, la suspension de l'abonnement à Internet sans intervention d'un juge et sur la base de relevés d'IP (dont le manque de fiabilité a depuis longtemps été démontré) effectués par des sociétés privées et l'extension de mesures prévues à l'origine pour les services de police luttant contre le terrorisme à l'échange non autorisé de fichiers entre particuliers.

Des cinémas indépendants prennent position contre HADOPI : «Hadopi, la stratégie de la rupture entre les créateurs et leur public.»

«Appel des artistes ouverts au partage», réaction à l'appel des artistes contre le piratage paru dans le Journal Du Dimanche, et qui notamment pointe de façon très juste la nécessaire évolution du métier d'artiste :

C'EST POURQUOI NOUS ENCOURAGEONS LE PUBLIC À TÉLÉCHARGER NOS ŒUVRES, À LES PARTAGER, À LES DÉCOUVRIR, ET MÊME LES MODIFIER. Oui, nous avons confiance en nos concitoyens, qui savent être reconnaissants de la générosité qu'on leur témoigne. Non, nous ne défendons pas la gratuité, mais le bien commun, socle de toute culture civilisée.

Et nous ne nous contentons pas de défendre ces principes fondamentaux, nous réfléchissons au nouveau visage de l'économie de la musique, débarrassée de certains intermédiaires dont l'attitude nous a durablement convaincu de malhonnêteté.

A noter également la très bonne intervention de Francis Lalanne sur le sujet, pleine de bon sens.

D

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour commencer à voire certaines dérives poindre. On peut par exemple citer l'affaire Jérôme Bourreau-Guggenheim, viré de TF1 pour avoir critiqué HADOPI, via les services de la ministre. A lire également ce lien.

Dans le même genre d'idées, il est intéressant de voir comment le ministère de la Culture a lourdement rectifié l'article HADOPI dans wikipedia.

L

Ceci étant, ne soyons pas entièrement négatifs, HADOPI a du bon. Principalement, on prend vite conscience que l'on peut très s'en passer, de ces artistes.

Pourtant, les créations artistiques m'ont souvent fait rêver, m'ont permis de voyager en images, en sons et en textes pendant des années, m'ont ouvert à des émotions. Je m'en suis nourri, et n'ai jamais hésité à acheter un album, un film, une œuvre qui me plaisait, m'apportait quelque chose. S'il m'est arrivé de recopier un CD cela concernait de toutes façons une œuvre que je n'aurais jamais acheté dans le commerce, et au final cela concerne des albums que je n'écoute pas.

Mais puisqu'il est question de saccager l'univers artistique en y insérant une loi libéricide, ma riposte personnelle sera donc très simple : plutôt que d'acheter une chanson dont les paroles m'évoquent la mer, j'attendrai d'aller à la mer et de vivre ça par moi-même.

C'est dommage, car par exemple j'aimais beaucoup l'univers d'une Zazie, pleine de bonnes intentions, amie de toutes les causes etc ... J'avais acheté la plupart de ses albums jusqu'ici et avais pris du plaisir à les écouter. A partir de maintenant, désolé mais elle va se les garder ses disques la Zazie ! qu'elle continue d'engrosser Universal si elle le souhaite, pour ma part je ne souhaite pas financer une vaste entreprise libéricide.

Bon, pour beaucoup d'autres ça ne me fera pas trop de mal, hein. Un Clavier avec ses pitreries réchauffées façon Jacouille, je crois que j'arriverai à m'en passer sans trop de séquelles.

Et au fond c'est très bien : je passerai plus de temps à rire, à partager mes émotions avec les gens, à apprendre la vie non pas dans les albums et les films de ces artisans de la répression, mais avec mes potes. Et si j'étais parent, je me dirais que c'est l'occasion rêvée pour ne plus déléguer leur éducation artistique à M. Jean-Philippe Smet, mais plutôt la prendre en main par moi-même.

L

Vers quoi allons nous ? Et bien du côté de nos amis artistes, partisans d'HADOPI, je vois bien une suite en trois étapes :

d'abord ils vont se rendre compte que cela ne change pas leurs revenus, au contraire. Les mesures coercitives vont faire diminuer les ventes. Je vous parie, allez, un CD de Zazie la-dessus ; ils vont ensuite comprendre que le projet qu'avait Président Nicolas derrière la tête n'a jamais été de prendre leur défense, mais bien de contrôler l'info qui transite par le net et qu'ils ont collaboré à cette vaste opération ; il se mettront alors à ré-écrire des chansons et faire des films sur la liberté d'expression, les cons. Mais il n'y aura plus personne pour les écouter.

P

Pour finir, voici donc quelques pistes non exhaustives à considérer (je vais parler de CD mais la même méthode peut être appliquée aux films, livres etc ... avec quelques adaptations) :

Premier principe : faire le point.

Faites un inventaire de vos vieux CD, c'est l'occasion rêvée pour trier les vieux cartons, et voir comment vos envies artistiques ont évolué au cours du temps. Cela vous permettra de mieux cerner vos envies et de cibler vos attentes artistiques

Second principe : la consommation artistique raisonnée.

Une fois vos envies un peu mieux cernées, organisez vos achats de nouveaux disques de façon non raisonnée, non compulsive ; par exemple, évitez de cliquer directement sur Amazon avant d'être certain de vraiment vouloir acheter tel disque. Et lorsque vous le faites, considérez le flux d'argent provoqué par votre achat vers la major qui se cache derrière. Ca devrait calmer quelques ardeurs.

Troisième principe : préférez l'expérience réelle.

Un bon petit concert dans un pub, un film dans une salle indépendante, la magie de l'instant vaudra toujours plus que la relecture en boucle d'une dizaine de disques d'un point de vue sensoriel. Et c'est parfois très abordable pour tout un tas d'artistes.

Quatrième : pratiquez l'échangisme artistique.

parmi les CD que vous avez triés, il y en a forcément que vous n'écoutez plus depuis un bon moment et sûrement un bon nombre dont vous pourriez totalement vous débarrasser sans que cela ne change rien à votre vie, n'est-ce pas ? Alors s'il s'agit de disques "majors", donnez-les ! ça évitera à d'autres de les acheter et c'est légal !

Cinquième principe : boycottez les artistes qui se sont engagés pour la loi HADOPI.

C'est un peu radical et difficile si cela concerne des personnalités que vous appréciez ... mais c'est au fond un bon service à leur rendre puisque le but est de leur faire prendre conscience de leur bêtise.

Q

Minot, j'aimais bien cette chanson ... vous vous souvenez ?

C'est une maison bleue adossée à la colline

On y vient à pied, on ne frappe pas,

Ceux qui vivent là ont jeté la clé

Cette maison, cher Maxime, serait-elle devenue pour vous l'UMP ? Cette maison qui verrouille tout ce qui bouge, toutes les libertés et qui se garde bien d'en jeter la clé ?